

# DECLARATION DE SEOUL

sur la sécurité et la santé au travail



[www.seouldeclaration.org](http://www.seouldeclaration.org)



Organisation internationale du Travail



issa

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | AISS



**K O S H A**  
KOREA  
OCCUPATIONAL  
SAFETY & HEALTH AGENCY

# DECLARATION DE SEOUL

## sur la sécurité et la santé au travail

Le Sommet sur la sécurité et la santé,

S'étant réuni à Séoul, République de Corée, le 29 juin 2008 à l'occasion du XVIII<sup>e</sup> Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, organisé conjointement par le Bureau international du Travail (BIT), l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et l'Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail (KOSHA), avec la participation de professionnels du domaine, de représentants des employeurs et des travailleurs, de représentants de la sécurité sociale, de décideurs et d'administrateurs, tous acteurs de haut niveau;

Reconnaissant la gravité des conséquences des accidents du travail et des maladies liés au travail, dont 2,3 millions de décès par an dans le monde et des pertes équivalant, selon les estimations du Bureau international du travail, à 4 pour cent du produit intérieur brut (PIB) à l'échelle mondiale;

Reconnaissant que l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail a une incidence favorable sur les conditions de travail, la productivité et le développement économique et social;

Rappelant que le droit à un milieu de travail sûr et salubre devrait être reconnu en tant que droit humain fondamental et que la mondialisation doit aller de pair avec des mesures de prévention afin de garantir la sécurité et la santé au travail pour tous;

Reconnaissant l'importance des instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de sécurité et de santé au travail et le rôle important de la contribution de l'AISS et de ses membres dans la mise en œuvre de ces instruments;

Rappelant que la promotion de la sécurité et de la santé au travail et la prévention des accidents et des maladies en milieu de travail sont des éléments centraux de la mission fondatrice de l'OIT et de l'Agenda du travail décent;

Rappelant que la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé des travailleurs font partie intégrante de la sécurité sociale et constituent également un aspect important du mandat de l'AISS et de son Cadre conceptuel de la sécurité sociale dynamique;

Reconnaissant l'importance de l'éducation, de la formation, de la consultation et de l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de prévention et de promotion des mesures préventives;

Reconnaissant le rôle important joué par les gouvernements et les partenaires sociaux, par les organismes professionnels du domaine de la sécurité et de la santé, ainsi que par les institutions de sécurité sociale, dans la promotion de la prévention et dans la fourniture de services de traitement, de soutien et de réadaptation;

Reconnaissant l'importance de la coopération entre les organisations et les institutions internationales;

Saluant les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail grâce à diverses mesures nationales et internationales;



## Déclare que:

1. La promotion d'un niveau élevé de sécurité et de santé au travail est la responsabilité de la société dans son ensemble, et que tous les membres de la société doivent contribuer à la réalisation de cet objectif en s'assurant que la priorité est donnée à la sécurité et à la santé au travail dans les programmes nationaux, tout en établissant et en maintenant une culture de prévention nationale en la matière.
2. Une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé est celle où le droit à un milieu de travail sûr et salubre est respecté à tous les niveaux, où les gouvernements, les employeurs et les travailleurs s'emploient activement à assurer un milieu de travail sûr et salubre au moyen d'un système de droits, de responsabilités et d'obligations définis, et où le principe de prévention se voit accorder la plus haute priorité.
3. L'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail devrait être encouragée par l'introduction d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, et par l'élaboration d'une politique nationale en conformité avec les principes énoncés dans la partie II de la convention (n° 155) de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.
4. Les gouvernements devraient:
  - envisager de ratifier prioritairement la convention (n° 187) de l'OIT concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, ainsi que les autres conventions pertinentes de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé, et garantir l'application de leurs dispositions, en tant que moyen pour améliorer de manière systématique les performances nationales en la matière;
  - garantir que des mesures sont prises en continu afin de créer et de renforcer une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé;
  - garantir que la sécurité et la santé des travailleurs sont protégées par un système adéquat et approprié d'application des normes de sécurité et de santé, y compris un système d'inspection du travail solide et efficace.
5. Les employeurs devraient s'assurer:
  - que la prévention fait partie intégrante de toutes leurs activités, étant donné que des normes élevées de sécurité et de santé au travail sont indispensables au succès de ces activités;
  - que des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail sont établis de manière efficace en vue d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail;
  - que les travailleurs et leurs représentants sont consultés, formés, informés et associés à toutes les mesures relatives à leur sécurité et à leur santé au travail.
6. Affirmant le droit des travailleurs à un milieu de travail sûr et salubre, les travailleurs devraient être consultés sur les questions qui ont trait à leur sécurité et à leur santé et devraient:
  - suivre les instructions et les procédures de sécurité et de santé, y compris celles relatives au port d'équipement de protection individuelle;
  - participer aux activités de formation et de sensibilisation organisées en matière de sécurité et de santé;
  - coopérer avec leur employeur en ce qui concerne les mesures relatives à leur sécurité et à leur santé au travail.
7. Le Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail est une tribune idéale pour partager des connaissances et des expériences en vue de réaliser un milieu de travail sûr, salubre et productif.
8. Les progrès accomplis dans la réalisation de la sécurité et de la santé au travail devraient être réexaminés à l'occasion du XIXe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail en 2011.
9. Les participants au Sommet s'engagent à prendre l'initiative en vue de promouvoir une culture préventive de la sécurité et de la santé, en accordant une priorité élevée à la sécurité et à la santé du travail au niveau national.





*Samir Abdallah Ali*  
 Samir ABDALLAH ALI  
 Minister  
 Ministry of Labour, Palestinian National Authority

*Noori Al-Hilfi*  
 Noori AL-HILFI  
 Deputy Minister  
 Ministry of Labour and Social Affairs, Iraq

*Jun Al-Juma*  
 Jun AL-JUMA  
 Minister  
 Ministry of Manpower, Oman

*Shunichi Araki*  
 Shunichi ARAKI  
 President  
 Japan National Institute of Occupational Safety and Health, Japan

*Vasant Kumar Bunwaree*  
 Vasant Kumar BUNWAREE  
 Minister  
 Ministry of Labour, Industrial Relations and Employment, Mauritius

*David Caple*  
 David CAPLE  
 President  
 International Ergonomics Association

*Leo Carey*  
 Leo CAREY  
 Vice President  
 National Safety Council, United States

*Ahmadou Yeri Diop*  
 Ahmadou Yeri DIOP  
 Chairman  
 Interfrancan Association for the Prevention of Occupational Risks

*Mustafa Ronok*  
 Mustafa RONOK  
 Deputy Undersecretary  
 Ministry of Labour and Social Security, Turkey

*Antoine Frerot*  
 Antoine FREROT  
 Chief Executive Officer  
 Veolia Water, France

*Mody Guiro*  
 Mody GUIRO  
 Vice President  
 International Trade Union Confederation

*André Hogue*  
 André HOGUET  
 Vice President  
 National Commission of the Accident Insurance Scheme, France

*Hyun Jong Hong*  
 Hyun Jong HONG  
 Vice President  
 GS Caltex Corporation, Republic of Korea

*Seok Chun Jang*  
 Seok Chun JANG  
 President  
 Federation of Korean Trade Unions, Republic of Korea

*Byung Moon Jung*  
 Byung Moon JUNG  
 Vice President  
 Hyundai, Republic of Korea

*Young Vae Kim*  
 Young Vae KIM  
 Vice-Chairman & Chief Executive Officer  
 Korea Employers Federation, Republic of Korea

*Gethy Kopp*  
 Gethy KOPP  
 Vice President  
 ACCOR SA, France

*Young Hee Lee*  
 Young Hee LEE  
 Minister  
 Ministry of Labour, Republic of Korea

*Suk-Haeng Lee*  
 Suk-Haeng LEE  
 President  
 Korean Confederation of Trade Unions, Republic of Korea

*Sang Bai Lee*  
 Sang Bai LEE  
 Vice President  
 Samsung, Republic of Korea

*Ahmed Luqman*  
 Ahmed LUQMAN  
 Director General  
 Arab Labor Organization

*Memothasi Mdladlana*  
 Memothasi MDLADLANA  
 Minister  
 Department of Labour, South Africa

*Antonio Mocaldi*  
 Antonio MOCCALDI  
 President  
 National Institute for Occupational Safety and Prevention, Italy

*Innocence Ntup Ndiaye*  
 Innocence Ntup NDIAYE  
 Minister  
 Ministry of the Civil Service, Labour, Employment and Professional Organizations, Senegal

*Bernard N'doumi*  
 Bernard N'DOUMI  
 Director General  
 National Social Insurance Fund, Côte d'Ivoire

*Michele Patterson*  
 Michele PATTERSON  
 President  
 International Association of Labour Inspection

*Antonio Penalosa*  
 Antonio PENALOSA  
 Secretary General  
 International Organization of Employers

*Gerhard Peters*  
 Gerhard PETERS  
 Board Chairman  
 HOCHTIEF Construction AG, Germany

*Sudha Pillai*  
 Sudha PILLAI  
 Government Representative  
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

*Jorma Rantanen*  
 Jorma RANTANEN  
 President  
 International Commission on Occupational Health

*Subrahmaniam Sathasivam*  
 Subrahmaniam SATHASIVAM  
 Minister  
 Ministry of Human Resources, Malaysia

*Terttu Savolainen*  
 Terttu SAVOLAINEN  
 State Secretary  
 Ministry of Social Affairs and Health, Finland

*Yohtarō Sawada*  
 Yohtarō SAWADA  
 President  
 Japan Industrial Safety and Health Association, Japan

*Chee Seng Soh*  
 Chee Seng SOH  
 Chief Executive Officer  
 Social Security Organization of Malaysia, Malaysia

*Toshio A. Suzuki*  
 Toshio A. SUZUKI  
 Employers' Representative  
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

*Jukka Takala*  
 Jukka TAKALA  
 Director  
 European Agency for Safety and Health at Work

*Onechanh Thammavong*  
 Onechanh THAMMAVONG  
 Minister  
 Ministry of Labour and Social Welfare, Lao People's Democratic Republic

*Cardinal Leroy Trotman*  
 Cardinal Leroy TROTMAN  
 Workers' Representative  
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

*Supiah Veerasingam*  
 Supiah VEERASINGAM  
 Secretary General  
 Asia-Pacific Occupational Safety and Health Organization

*Mark Vergnano*  
 Mark VERGNANO  
 Group Vice President  
 DuPont, United States

*Keith Williams*  
 Keith WILLIAMS  
 President and Chief Executive Officer  
 Underwriters Laboratories, United States

*Glenis Willmott*  
 Glenis WILLMOTT  
 Member  
 European Parliament

*Hans-Joachim Wolff*  
 Hans-Joachim WOLFF  
 Chairman  
 German Social Accident Insurance, Germany

*Corazon S. de la Paz-Bernardo*  
 Corazon S. DE LA PAZ-BERNARDO  
 President  
 International Social Security Association

*Min-Ki Noh*  
 Min-Ki NOH  
 President  
 Korea Occupational Safety and Health Agency, Republic of Korea

*Assane Diop*  
 Assane DIOP  
 Executive Director, Social Protection  
 International Labour Office

*Corazon S. de la Paz-Bernardo*  
 Corazon S. DE LA PAZ-BERNARDO  
 President  
 International Social Security Association

*Min-Ki Noh*  
 Min-Ki NOH  
 President  
 Korea Occupational Safety and Health Agency, Republic of Korea